

INVENTION
ET RÉINVENTION
DE LA « PROGRAMMATION
GÉNÉRATIVE »
DES PROJETS :
*UNE OPPORTUNITÉ
DE COLLABORATION
ENTRE ARCHITECTURE
ET SCIENCES HUMAINES
ET SOCIALES POUR
DES MODES D'HABITER
« DURABLES »*

Jodelle Zetlaoui-Léger

101

Les sciences humaines et sociales (SHS) peuvent être considérées comme des disciplines consubstantielles à l'architecture, par le fait qu'elles permettent d'explorer la « demande sociale », « les besoins », les « usages » et les « représentations » associés à l'espace, constituant l'un des trois piliers de l'art de bâtir, redéclinés, mais jamais reniés, depuis la trilogie vitruvienne énoncée dans l'Antiquité (Pinson, 1993). Si des théoriciens fondateurs tels qu'Alberti ou Viollet-le-Duc ont établi le caractère moteur pour la conception de la réflexion sur le « programme » exprimant ces dimensions (Zetlaoui-Léger, 2009), la primauté donnée

à l'esthétique et, dans une moindre mesure, à la technique dans la critique architecturale, ainsi que les modes de reconnaissance professionnels privilégiés, ont rendu toujours difficile et incertaine la prise en considération des apports potentiels des SHS dans ce champ. Au cours du ^{xx}e siècle, le courant rationaliste du Mouvement moderne accorde bien une place prépondérante à la vocation sociale de l'architecture, mais l'ambition universaliste de ses promoteurs et leur fascination pour la technique se traduiront par une façon de penser les modes de vie selon une vision utopique et des principes normalisant les solutions constructives. Les effets de leur doctrine dans les modes de production capitalistes seront critiqués par les précurseurs de la sociologie et de l'anthropologie urbaine en Europe et aux États-Unis dès la fin des années 1950 (Chombart de Lauwe, 1959 ; Jacobs, 1961), opposant à la fonction la diversité des usages et des modes d'habiter, ouvrant la voie à de nouvelles façons de penser le processus de projet en s'appuyant sur la spécificité des situations. Le propos de cet article est de montrer comment a pu être pensée la contribution des SHS à la production de l'espace dans le cadre de recherches-actions basées sur l'organisation d'une collaboration fructueuse entre sociologues et architectes. Il s'appuie sur des expériences personnelles de chercheuse et de praticienne pour évoquer les différents développements qu'a connus l'une des initiatives menées en ce sens en France à la charnière des années 1980-1990 : « la programmation générative » des projets¹.

Cet article revient, dans un premier temps, sur les conditions d'émergence, de formalisation ainsi que sur les difficultés de diffusion de cette méthode il y a vingt-cinq ans. Puis il s'intéresse à la façon dont la complexification des projets architecturaux et urbains, liée à la diversification des acteurs impliqués, aux incertitudes économiques fragilisant leur faisabilité, et à la montée en puissance des enjeux de développement durable, conduit, ces dernières années, à faire évoluer les processus opérationnels selon des modalités qui reprennent un certain nombre des principes de la méthode de programmation générative.

1

Il s'agit ainsi de participer à un bilan des approches de la sociologie de l'architecture situées dans le champ de l'action et qualifiées, par Viviane Claude et Olivier Chadoin (2010), de « réformistes ».

D'UNE SOCIOLOGIE CRITIQUE À UNE SOCIOLOGIE PRAGMATIQUE : INVENTION DE LA « MÉTHODE DE PROGRAMMATION GÉNÉRATIVE »

Les premières recherches sur l'usage et l'appropriation de l'espace ont avant tout porté en France sur ceux du logement et, en particulier, du logement social (Raymond, 1996). C'est encore principalement le cas au milieu des années 1980 lorsqu'est engagée une série d'expérimentations parmi lesquelles va être élaborée la méthode de

« programmation générative ». Jusqu'alors, les recherches en sciences humaines et sociales sur l'habiter s'étaient surtout intéressées, dans une perspective compréhensive, aux modèles culturels de l'habitat, mais beaucoup plus rarement aux rapports entre dispositifs spatiaux et usages comme problèmes de conception. La réflexion que mènent Michel Bonetti et Michel Conan, chercheurs-praticiens au département de sciences humaines du Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB), est clairement orientée vers cet objectif. Tous deux connaissent bien la sociologie urbaine critique des années 1960-1970, mais ils ne souhaitent pas en rester à cette posture. Ils vont être soutenus dans cette perspective par un contexte de renouvellement des politiques urbaines favorable au développement d'expérimentations. Parmi celles-ci, le programme *Conception et usages de l'habitat* (CUH), lancé par le ministère de l'Équipement en 1984, vise à améliorer l'intégration des problématiques d'usages dans les pratiques de conception. Bonetti et Conan estiment que la démarche de programmation-conception peut y contribuer et permettre plus globalement de tenir compte de résultats des travaux scientifiques sur « l'habiter ». À l'occasion du dispositif CUH, ils élaborent à ce titre une nouvelle méthode d'élaboration et de conduite des projets, la « programmation générative ». Depuis plusieurs années, leurs travaux de recherche les ont conduits à porter un regard critique sur la façon dont les processus de programmation-conception sont traditionnellement envisagés et mis en œuvre dans le domaine du logement social. Marquées par une logique séquentielle, techniciste et fonctionnaliste, ces pratiques induisent, selon eux, une vision profondément réductrice des rapports humains à l'espace et maintiendraient l'habitant dans un triple statut, « passif, indifférencié et individuel » (Séchet, 1989 : 85), contribuant à expliquer les difficultés rencontrées dans les quartiers d'habitat social. L'habitat doit être conçu comme « un objet partagé », affirment les chercheurs du CSTB (Bonetti, 1989 : 50). Leur préoccupation est donc de définir une méthode d'analyse de la demande d'habitat qui favoriserait les conditions d'appropriation, mais aussi de gestion des espaces conçus.

Partageant cette critique des processus de programmation-conception traditionnels, Michel Bonetti et Michel Conan développent simultanément, mais au cours d'opérations différentes, l'idée d'une méthode de « programmation générative » sur la base de principes qui trouvent leur fondement dans une approche systémique du processus de projet inspirée de la sociologie des organisations. Michel Conan s'appuie également sur les travaux du *Design Methods Movement*² pour préciser les termes de la méthode ainsi que ses outils, qu'il applique à l'occasion d'un programme national expérimental sur l'habitat des personnes âgées, le SEPIA³. Celle-ci se veut souple, adaptable selon les contextes par les partenaires, mais basée sur quelques principes généraux :

2

Courant de théoriciens-praticiens anglo-saxons fondant leur approche du processus de *design* sur le pragmatisme, voir (Cross, 1984 ; Zetlaoui-Léger, 2013a).

3

Secteur expérimental pour la programmation innovante de l'habitat pour personnes âgées.

A.

la décomposition des problèmes posés par un travail collectif ponctué de choix et d'arbitrages par la maîtrise d'ouvrage ;

B.

la prise en considération simultanée des dimensions techniques, d'usages, de gestion, dans leurs implications socio-spatiales tout au long du processus ;

C.

une organisation précise d'un processus de concertation autour de trois instances, décisionnelles, opérationnelles et d'usage ;

D.

la production d'un document programmatique, ni normatif ni purement prescriptif, rédigé sous la forme d'un « mémento » des problèmes à résoudre avec des intentions de solutions architecturales, s'élaborant de manière itérative, à chaque phase du processus de concertation (Conan *et al.*, 1989) ;

E.

une approche de l'espace architectural en espaces partiels qualifiés « d'espaces de transaction »⁴ identifiant les différents acteurs concernés par leur usage et leur gestion. (Fig. 1)

La démarche de programmation-conception est conduite par un binôme formé d'un architecte et d'un « auditeur-conseil ». Ce dernier, formé aux méthodes des sciences humaines et sociales, est aussi un expert des problématiques spatiales. Il assiste la maîtrise d'ouvrage pour adapter la méthode au cours du processus, anime les différents groupes, contribue à distinguer les finalités des moyens, les problèmes des solutions. Il aide, par ailleurs, le concepteur à définir les problématiques qui vont permettre de générer des esquisses, à les interpréter et à les soumettre à la critique des différents acteurs. Il contribue à la rédaction du « mémento » qui constitue le programme et le guide du projet. (Fig. 2)

Les bilans tirés de cette expérimentation par le CSTB et par des cabinets d'études indépendants se sont avérés assez positifs du point de vue des possibilités qu'a offertes la méthode en termes d'élaboration itérative de la demande sociale et du projet spatial. Ils mettent en exergue l'intérêt d'une exploration programmatique de la vocation de l'établissement et des modalités de réalisation de ses missions par la notion de « projet de vie » suscitant des réflexions innovantes pour l'habitat des personnes âgées. Le travail mené avec les destinataires des lieux est salué comme permettant de sortir du caractère généralement informel des démarches participatives menées jusque-là en France (Hoddé, 1994).

4

En référence au concept de transaction sociale de Jean Rémy et Liliane Voyer, l'espace est appréhendé ainsi à partir des lieux, acteurs et pratiques qui s'y déroulent (Conan, 1997).

**Instance d'orientation
et de décision**

Instance de l'action

Instance de l'usage

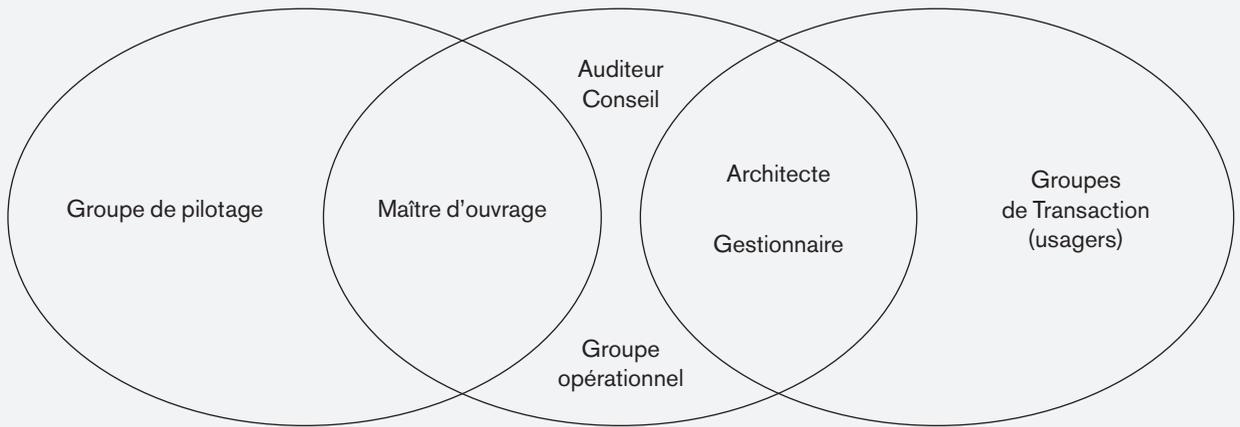


FIG. 1. ORGANISATION DU SYSTÈME D'ACTEURS DANS LA MÉTHODE DE PROGRAMMATION GÉNÉRATIVE. SOURCE : SÉCHET ET AL., 1992.

Les trois niveaux de projet

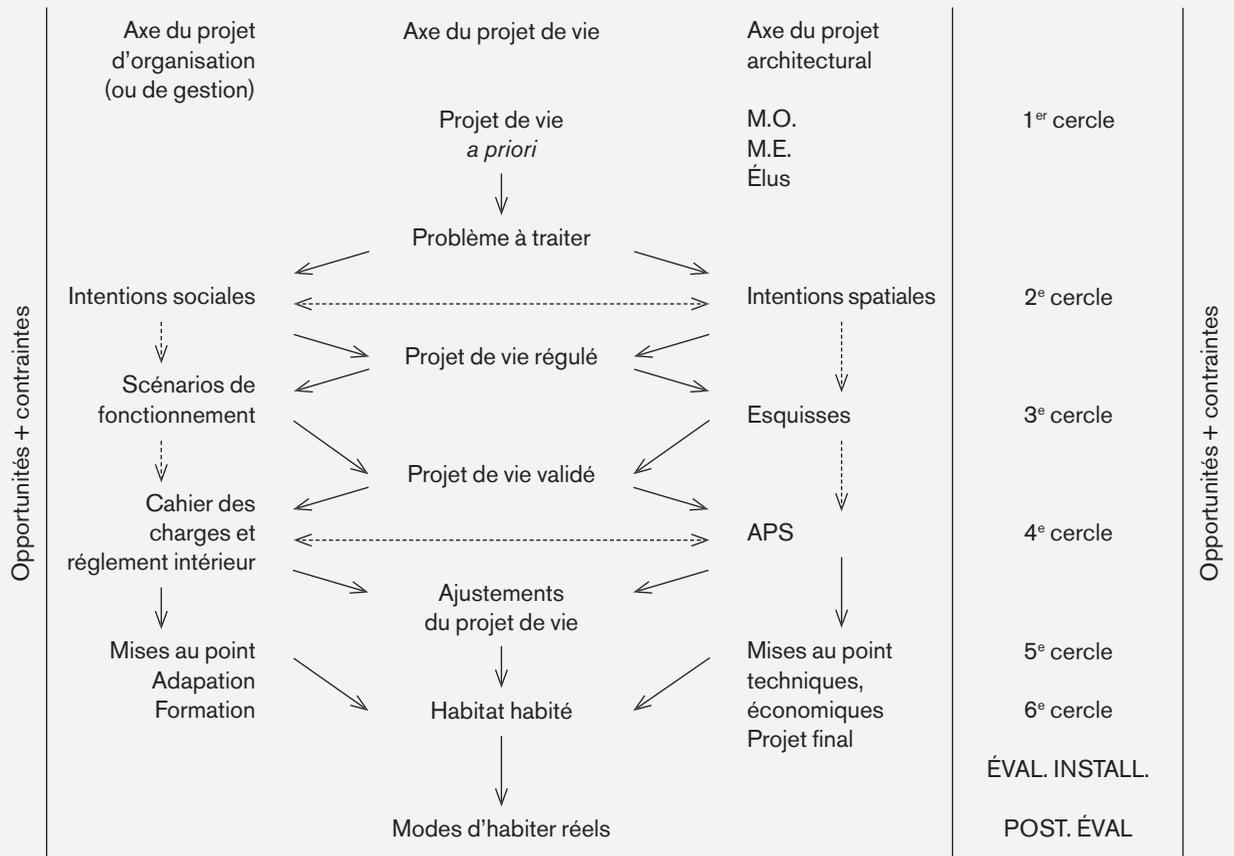


FIG. 2. LE PROCESSUS GÉNÉRATIF. SOURCE : SÉCHET, 1989.

Mais les évaluations soulignent aussi la difficulté à impliquer, dans ce type de démarche, des maîtres d'ouvrage ou des maîtres d'œuvre réticents à changer leurs habitudes de travail. L'expérimentation SEPIA a reposé sur la constitution de « couples » volontaires, maîtres d'ouvrage-architectes. Or le fait que le programme SEPIA fasse à l'époque partie d'un dispositif expérimental permettant à des maîtres d'ouvrage de bénéficier de subventions et de choisir sans mise en concurrence leur maître d'œuvre, s'est avéré le principal mobile de candidature d'une partie d'entre eux à cette action. En conséquence, les problèmes auxquels a été confronté le programme de SEPIA semblent avoir moins tenu à la méthode elle-même, qu'à la façon dont certains maîtres d'ouvrage et architectes ont immédiatement cherché à s'en affranchir. Mais comment ne pas voir également dans les critiques adressées par certains évaluateurs à l'égard de l'expérimentation une farouche opposition aux démarches de participation citoyenne qui viendraient menacer l'architecte dans sa maîtrise personnelle de l'œuvre ? Ainsi, selon Florent Champy (1997), ce type de méthode, lorsqu'il tend vers une co-conception, placerait de manière inacceptable l'habitant sur un pied d'égalité avec l'architecte et pourrait dangereusement conduire à substituer le citoyen ordinaire au professionnel.

D'autres observations procèdent de points de vue plus distancés : l'une relève du fait que l'application de la méthode nécessite une formation des différents acteurs à celle-ci, ce qui constitue un préalable important, difficile à mettre en œuvre en dehors du cadre de vastes programmes d'opérations soutenus par des institutions publiques. Une deuxième renvoie au contexte expérimental du programme SEPIA. Celui-ci a ainsi bénéficié de moyens financiers importants et inhabituels pour les études amont. Enfin, SEPIA a dérogé aux réglementations en vigueur dans l'ingénierie et le code des marchés publics en permettant d'impliquer l'architecte-concepteur dès les premières phases de la programmation. La promulgation en 1993 des décrets de la loi sur la maîtrise d'ouvrage publique consacrant un mode de sélection des maîtres d'œuvre à partir de concours sur esquisse paraît sonner le glas de la méthode.

PREMIÈRE RÉINVENTION DE LA MÉTHODE : LES INGÉNIERIES « CONCOURANTES » ET LEURS RISQUES

Pour autant, les principes fondamentaux de la méthode ne tardent pas à être réactivés implicitement dans deux procédures que l'État central promeut à partir des années 1990. Bien qu'elle n'interdise pas de recourir à des ébauches de conception spatiale en phase amont des projets ni de faire évoluer le programme en phase de maîtrise d'œuvre, la réforme de l'ingénierie publique favorise une approche séquentielle des études de programmation et de conception. C'est pourquoi, en contrepoint de

cette procédure « classique », les services de l'État proposent de nouvelles méthodes pour le management de projets dits « complexes » : les « marchés de définition simultanés », puis, à partir de 2010, « le dialogue compétitif ». Celles-ci devaient permettre aux collectivités locales d'explorer avec des équipes pluridisciplinaires sélectionnées sur références, de façon concomitante et par morceau, des questions programmatiques et leurs solutions spatiales, à l'image des procès « d'ingénierie concurrente » utilisés dans l'industrie. L'intérêt pour ces procédures dans le domaine de l'urbanisme est associé à l'incertitude pesant sur les opérations d'aménagement. Elles sont investies d'une capacité à susciter des coopérations entre professionnels qui seraient vectrices d'innovations et, surtout, à favoriser les négociations entre différentes parties prenantes. Néanmoins, si leur succès révèle un souci important chez un nombre croissant de maîtres d'ouvrage à rechercher une maturation progressive des réponses formelles aux objectifs socio-économiques poursuivis, il montre aussi les difficultés que beaucoup d'entre eux rencontrent à conduire un dialogue fructueux avec la maîtrise d'œuvre.

Ces procédures témoignent souvent d'un souhait de mettre en scène au plus tôt une compétition entre architectes de renom qui peut se manifester au détriment d'un véritable travail de la part de la maîtrise d'ouvrage politique, de construction-instruction d'une commande porteuse d'un projet de vie sur son territoire. Sous couvert d'ingénierie simultanée, nombre de collectivités se sont mises à transférer une partie de leurs responsabilités programmatiques vers des équipes de conception en espérant d'elles des solutions miracles à des problèmes restant implicites. Si l'un des intérêts majeurs de ces procédures est le travail d'enrichissement mutuel qu'elles peuvent favoriser en amont de l'opération entre programmation et conception, il existe toujours pour le maître d'ouvrage une tentation de demander rapidement des productions graphiques ou en maquettes très précises, « pour voir », tandis que les maîtres d'œuvre sont eux-mêmes en général assez disposés à y répondre afin d'impressionner leur commanditaire dans la perspective de l'obtention d'un marché de maîtrise d'œuvre ultérieur (Dimeglio et Zetlaoui-Léger, 2001 ; Gardesse, 2011).

Avec la multiplication de ces procédures, les programmistes censés faire émerger la dimension sociopolitique d'un projet du côté de la maîtrise d'ouvrage se sont trouvés dans une position assez inédite d'avoir à travailler au sein d'équipes de maîtrises d'œuvre. Alors que de nouvelles opportunités professionnelles se sont ainsi ouvertes à eux, beaucoup ont tendance à trouver cette position inconfortable. Ils ont eu le sentiment de devenir la caution de maîtres d'œuvre leur demandant de justifier *a posteriori* par un « programme-alibi », un parti d'aménagement basé sur des considérations principalement intuitives et formelles. L'un d'entre eux nous a ainsi décrit ses relations de travail avec un architecte-urbaniste de renom lors d'une opération :

« Les relations avec l'architecte, ce n'était pas facile. À chaque fois que je lui disais qu'il fallait poser telle ou telle question à la maîtrise d'ouvrage au sujet du préprogramme qu'elle nous avait fourni, il me répondait, « le programme on s'en fout », et il m'envoyait des dessins par la poste en me demandant d'adapter notre programme à son parti architectural⁵. »

5

Entretien avec F. Meunier, programmiste, le 12 avril 2004, dans le cadre d'une recherche sur la professionnalisation de la fonction de programmation en France (Mercier et Zetlaoui-Léger, 2009).

Ce type de dérive fréquente dans les procédures d'ingénierie concourante paraît toutefois trouver ses limites à partir de la fin des années 2000, avec la montée en puissance des enjeux de développement durable qui tendent de plus en plus à responsabiliser la maîtrise d'ouvrage urbaine quant au portage politique des projets dans la durée.

SECONDE RÉINVENTION : VERS DES DÉMARCHES COLLABORATIVES « INTÉGRÉES »

En 2009, un programme national de recherche sur « le projet négocié » soulignait les nouveaux enjeux auxquels sont aujourd'hui confrontées les maîtrises d'ouvrage urbaines dans un contexte de promotion de « la ville durable » :

« Le projet doit trouver sa voie sous la pression de systèmes de plus en plus contraignants du point de vue de la production, mais encore de son évaluation. Que cela soit du côté de la commande du client, de l'exploitant et gestionnaire et aussi des habitants/usagers finaux, tous veulent avoir leur mot à dire autrement que par réactivité à la proposition des concepteurs. » (PUCA, 2009.)

Les projets urbains durables supposent, en effet, l'anticipation des coûts de gestion ultérieurs pour respecter des performances environnementales à atteindre, tout comme ils soulèvent avec une acuité toute particulière la question de la conduite et de la réception du changement dans des modes de vie urbains (Rumpala, 2009). Des problèmes de méthode surgissent alors.

Les recherches que nous avons menées sur la réalisation des premiers écoquartiers français (Zetlaoui-Léger, 2013b) témoignent des évolutions en cours dans l'intérêt porté à la participation citoyenne par les professionnels de l'aménagement comme favorisant chez les habitants « l'apprentissage » de comportements plus vertueux pour l'environnement. Mais ces nouvelles prédispositions se heurtent encore à des cultures politiques et professionnelles basées sur des modes de management très techniques et « descendants ». En évaluant les expériences participatives menées dans ces projets, nous avons, en effet, constaté que les difficultés qu'avaient les élus et les professionnels à engager un dialogue constructif

avec les habitants tenaient en grande partie à la façon dont ces derniers étaient sollicités. À Strasbourg, ville plutôt en avance en France pour ses pratiques de démocratie locale, les techniciens de la communauté urbaine reconnaissent avoir peiné à animer les premiers débats sur le projet Danube, « sans outils de dialogue très adaptés ». En « arrivant avec des plans-masses et des volumes », les discussions avaient immédiatement tendance à porter sur des dimensions techniques à propos desquelles les habitants qui étaient les moins proches du domaine de l'aménagement avaient du mal à s'exprimer. Alors que les échanges s'engageaient sur des questions de densité et de forme urbaines, les associations et collectifs d'habitants faisaient savoir qu'ils préféraient « se concentrer davantage sur des thématiques concernant la vie de quartier : place et autonomie des enfants, animations de quartier, qualité de vie, rapports à l'eau, espaces partagés dans les îlots et le quartier... ». L'idée qu'ils défendaient était que « la technique et les normes devraient bien sûr intervenir, mais ultérieurement » (Zetlaoui-Léger, 2013b : 145). En s'exprimant de la sorte, les membres de la société civile montraient leur désir d'aborder l'aménagement urbain selon des aspects sociaux et sociétaux, en termes de modes d'habiter futurs et de prise en charge collective des nouveaux aménagements.

Ce type de préoccupations a fréquemment été émis par les habitants impliqués dans ces projets d'écoquartiers censés être des « leviers d'expérimentation » de la ville durable. Il est venu bousculer les modes opératoires des « professionnels patentés », plus habitués à faire réagir de manière ponctuelle et tardive les habitants sur des images, qu'à les convier à définir en amont les axes structurants d'un projet de vie basé sur des écoresponsabilités partagées. Il a conduit, à Strasbourg, à mettre en place de nouveaux dispositifs collaboratifs se déclinant à toutes les échelles de l'aménagement.

La montée en puissance des enjeux de développement urbain durable incite à l'organisation de démarches dites « intégrées », faisant interagir, de façon précoce, différents types d'études et une pluralité d'acteurs de la maîtrise d'ouvrage, de la maîtrise d'œuvre et de la société civile (Gauthier *et al.*, 2008), pour des objectifs et selon des principes finalement très proches de ceux énoncés il y a trente ans lors de la mise au point de la méthode de « programmation générative ».

POUR DES QUALIFICATIONS « HYBRIDES », MAIS DES COMPÉTENCES À RESPECTER

La perspective de maintenir un caractère itératif et génératif entre programmation et conception au cours du processus de projet soulève la question des qualifications (savoirs, savoir-faire) et des compétences (en

termes de légitimité à exercer certaines responsabilités) des acteurs en charge de ces activités. Le même professionnel peut-il assurer cette itération et cette double forme de production ? William Peña, l'un des premiers théoriciens de l'architecture s'interrogeant à ce sujet dès la fin des années 1960, en doutait un peu. Selon lui, programmer et concevoir requièrent deux capacités mentales différentes, une pour l'analyse, une pour la synthèse. Il se peut qu'une personne puisse faire les deux, mais elle doit adopter deux postures et les utiliser alternativement (Peña et Parshall, 2001).

Ce problème se pose avec d'autant plus d'acuité dans le cas de démarches participatives lors desquelles les habitants reprochent souvent au concepteur de ne pas être suffisamment à l'écoute de leurs attentes et de chercher surtout à légitimer sa propre vision d'un projet. C'est ce que montre une variété de travaux menés récemment sur l'habitat participatif, qui témoignent de l'intérêt que peuvent avoir des groupes d'habitants à se doter d'un « médiateur », les aidant à définir leur programme et à avoir un rôle d'interface avec le maître d'œuvre. S'ils peuvent être méfiants vis-à-vis d'un architecte chargé de la maîtrise d'œuvre, il semblerait qu'ils soient beaucoup plus en confiance avec un architecte les aidant plutôt à définir leur programme. Une grande partie des programmistes en France sont des architectes et exercent ainsi en tant qu'assistants à la maîtrise d'ouvrage. Mais ils n'ont, pour la plupart, pas de formation en sciences humaines et sociales, ce qui leur manque souvent dans des démarches participatives. Le propos de la méthode de « programmation générative » était d'associer deux professionnels ayant des qualifications dans ces domaines. C'est l'intention que nous avons poursuivie avec un collègue architecte, Éric Daniel-Lacombe, lors de plusieurs expérimentations pour la réalisation d'équipements publics en France, entre 1996 et 2008.

Le problème auquel nous avons été confrontés était le suivant : comment trouver en architecture un prolongement à la démarche de « programmation générative » alors que les maîtres d'ouvrage publics tiennent à organiser des concours sur esquisse qui constituent souvent le point d'orgue de leur opération ? Ce type de consultation qui suppose que celui qui programme ne peut être chargé de la maîtrise d'œuvre est souvent assez préjudiciable pour la participation citoyenne, car il se traduit généralement par la disparition du programmiste qui a en amont construit un dialogue avec des habitants-usagers. Ces derniers se retrouvent alors face à un maître d'œuvre qui n'a pas suivi les premiers stades d'élaboration de la demande sociale de projet et qui craint, pour des raisons économiques et symboliques, de voir les habitants remettre en question sa vision. Pour dépasser ces difficultés, nous proposons aux maîtres d'ouvrage de recourir à un binôme sociologue urbain/architecte pour mener de manière intégrée une démarche de programmation participative. Tout en étant en charge de la définition du projet de vie de l'équipement et de ses espaces d'activités, cette *assistance à maîtrise d'ouvrage* (AMO) aborde avec les habitants, dès le

lancement du projet, des aspects de conception autour d'enjeux d'insertion urbaine, de volumétrie et même esthétiques liés à des problématiques d'usages et de représentations socio-spatiales⁶. Il s'agit de rester dans l'esprit de la méthode générative avec, toutefois, la préoccupation de laisser très ouvertes les réponses conceptuelles qui pourront être avancées lors du concours de maîtrise d'œuvre.

Ainsi, pour la réalisation du centre socioculturel de la ville de Buxerolles (près de Poitiers), le programme qui comprenait de petites esquisses a été le résultat d'un dialogue portant à la fois sur les usages, la gestion et sur les configurations spatiales possibles du futur équipement. Pour autant, il donna lieu, lors du concours de maîtrise d'œuvre, à trois propositions très contrastées : la façon dont avait été écrit le programme, s'appuyant sur l'usage de « mementos » distinguant bien les problèmes à traiter des solutions possibles d'aménagement, permettait de multiples interprétations. Notre mission d'interface programmatique et participative perdura tout au long du projet jusqu'à sa livraison. Elle se prolongea ainsi au-delà du concours, avec l'équipe de maîtrise d'œuvre désignée qui trouva finalement assez confortable le fait de ne pas être toujours en situation de face-à-face avec les futurs usagers des bâtiments. Notre rôle d'intermédiaire permettait aux concepteurs de travailler sereinement à de nouvelles propositions en fonction des critiques qu'émettaient les habitants – et que validait la maîtrise d'ouvrage – vis-à-vis des plans successifs.

De tels dispositifs sont encore assez rares, mais semblent néanmoins de plus en plus plébiscités par les maîtres d'ouvrage soucieux de mettre en place des démarches programmatiques participatives. Ils supposent, bien sûr, un investissement supplémentaire par rapport au coût traditionnel des missions de programmation, mais ils permettent de prendre davantage en considération et de façon « intégrée », les enjeux d'usage, économiques, techniques et formels, au lieu de multiplier de manière souvent disjointe les études préalables et de traiter de manière séquentielle, avec des professionnels se succédant, la définition du programme et sa réponse constructive. Finalement, le coût global de la réalisation incluant les frais de fonctionnement du bâtiment peut s'en trouver mieux anticipé, comme en a conclu une étude d'évaluation d'usages *a posteriori* de la *Maison des projets* de Buxerolles (Gontcharoff, 2007). Ce type de méthode nécessite aussi de la part de l'équipe d'AMO de développer des savoirs et savoir-faire lui permettant d'engager une relation fructueuse, et non pas conflictuelle, avec l'architecte chargé de la maîtrise d'œuvre afin que celui-ci ne se sente pas dépossédé de ses prérogatives, cas de figure que plusieurs chercheurs ont remarqué dans des expériences d'habitat participatif (Debarre, 2013).

6

Ce dispositif ressemble, à cet égard, à celui de l'opération d'habitat participatif *L'Espoir*, à Molenbeek, Bruxelles (2003-2010). [Ndlr : voir à ce propos l'article de J. Neuwels dans ce même numéro, et en particulier la note n° 2, p. 67.]

Eu égard aux enjeux que soulèvent l'urbanisme durable et l'impératif de la participation citoyenne, les nouvelles ingénieries de projet basées sur des dispositifs devant mobiliser de plus en plus d'expertises reposent donc en grande partie sur la possibilité d'organiser un dialogue constructif entre les acteurs chargés de la définition des attendus du projet, d'une part, et de leur concrétisation dans l'espace, d'autre part. Elles interrogent de ce fait aujourd'hui les chercheurs et les praticiens dans des termes proches de ceux qu'avaient posés les promoteurs de la méthode de « programmation générative » en France dans les années 1980.

Dans cette perspective, il n'est plus possible d'opposer les experts des SHS porteurs des connaissances sur « l'habiter » aux architectes comme spécialistes des questions esthétiques et constructives. Une certaine hybridation des savoirs doit s'opérer, sans pour autant qu'il puisse y avoir forcément superposition des compétences, c'est-à-dire des prises de responsabilités. Or celle-ci ne pourra être mise en œuvre dans un champ qui s'intéresse à la *praxis* qu'à travers une meilleure acculturation à la programmation, aussi bien pour les premiers que pour les seconds. Car cette activité, qui vise à exprimer des modes d'habiter en évaluant la capacité de l'espace à les accueillir, permet de donner une dimension véritablement opératoire aux apports des sciences humaines et sociales dans le champ de la production architecturale et urbaine.

Si, en France, cette démarche commence à être enseignée dans les formations de troisième cycle en urbanisme, ce n'est que très exceptionnellement le cas dans les écoles d'architecture où elle est considérée comme extérieure à un travail de conception davantage associé à un exercice créatif de formalisation d'un programme déjà donné. De ce fait, les étudiants en architecture identifient mal cette activité, aussi bien en tant que méthode pouvant les aider à devenir de futurs concepteurs que comme un potentiel débouché professionnel pour exercer en tant que programmistes. Considérer la programmation comme une part intégrante d'un processus de projet architectural, voire le/un/son moteur indispensable, contribuerait certainement à rendre plus effective l'interdisciplinarité dans l'enseignement et la recherche en architecture, en particulier entre architectes-praticiens, d'une part, et sociologues ou anthropologues, de l'autre. Mais une telle évolution signifierait par là même remettre en question la tendance à considérer le projet d'architecture comme l'œuvre d'un auteur unique. Le projet en deviendrait le résultat d'une production plus collective, où la qualité d'usage et d'appropriation par ses destinataires serait un critère essentiel de l'évaluation. Ce que les instances nationales et internationales de consécration de cette discipline ont jusqu'à présent toujours eu du mal à envisager.

Jodelle Zetlaoui-Léger est urbaniste, sociologue, professeure à l'École nationale supérieure d'architecture Paris-La Villette après avoir été maîtresse de conférences à l'Institut d'urbanisme de Paris de 1999 à 2010. Elle est docteure en urbanisme et Habilitée à diriger des recherches. Membre du Laboratoire Espaces Travail, UMR CNRS Lavue et associée au Lab'Urba (Université Paris Est). Ses travaux portent sur les démarches de projet participatives, sur les processus de programmation-conception, sur les métiers de l'architecture et de l'urbanisme et sur l'évaluation d'usage des équipements. Elle mène également en collaboration avec des agences d'architecture et d'urbanisme, des expérimentations visant l'intégration de démarches participatives dans les projets d'aménagement et de construction.

BIBLIOGRAPHIE

ALLEN, B. ; BONETTI, M. ; SALIGNON, B. ; SÉCHET P. 1990. *Programme Conception et Usage de l'Habitat : enseignements méthodologiques sur l'élaboration des projets issus des expérimentations*, Paris, PCA, CSTB.

BONETTI, M. 1989. *La conduite du projet architectural*, Paris, CSTB.

BONETTI, M. (sous la dir. de) 1988. *Méthode de conduite des opérations de réhabilitation. La programmation générative*, Paris, CSTB.

CHAMPY, F. 1997. *L'architecte, le sociologue et l'habitant. La prise en compte des usages dans la conception de l'habitat*, Paris, PCA.

CHADOIN, O. ; CLAUDE, V. 2010. « Matériaux pour une sociologie de l'architecture », *Espaces et Sociétés*, n° 142, p. 9-16.

CHOMBART de LAUWE, P.-H. 1959. *Famille et habitation*, vol. 1 « Sciences humaines et conception de l'habitation », Paris, CNRS.

CONAN, M. 1997. *L'invention des lieux*, Saint-Maximin, Théâtète.

CONAN, M. 1990. *Concevoir un projet d'architecture*, Paris, L'Harmattan.

CONAN, M. ; SÉCHET, P. ; BORDET, J. ; DANIEL-LACOMBE, É. ; LAFORGUE, J.-D. 1989. *Mémento-stock de programmation générative pour l'habitat des personnes âgées*, Paris, CSTB.

CONAN, M. 1989. *Méthode de programmation générative pour l'habitat des personnes âgées*, Paris, CSTB, PCA.

CROSS, N. (sous la dir. de), 1984. *Developments in Design Methodology*, Toronto, Wiley.

DEBARRE, A. 2013. « L'habitat participatif : les pratiques des architectes en questions, mais des représentations résistantes de l'architecture », *Cahiers Ramau*, n° 6, p. 181-197.

DIMEGLIO, P. ; ZETLAOUI-LÉGER, J. 2001. *Marchés d'études de définition simultanés. Évaluation d'une procédure*, Créteil, IUP-Paris 12 pour la MIQCP.

GAUTHIER, M. ; GARIÉPY, M. ; TREPANIER, O. 2008. *Renouveler l'aménagement et l'urbanisme*, Québec, Presses de l'Université de Montréal.

GARDESSE, C. 2011. *La « concertation » citoyenne dans le projet de réaménagement du quartier des Halles de Paris (2002-2010)*, thèse de doctorat en urbanisme, Lab'Urba – PRES Paris Est.

GONTCHAROFF, G. 2007. *Une expérience exemplaire de programmation participative : la Maison des Projets de Buxerolles (86)*, Étude pour l'Association pour la démocratie et l'éducation sociale locale.

HODDE, R. 1994. « Dialoguer le projet : de la participation des habitants à la programmation générative », *Les cahiers de LAUA*, n° 2, p. 51-60.

JACOBS, J. 1961. *The Death and Life of Great American Cities*, New York, Random House.

MERCIER, N., ZETLAOUI-LÉGER, J. 2009. « L'exercice de la programmation architecturale et urbaine en France », dans V. Biau et G. Tapie (sous la dir. de), *La fabrication de la ville. Métiers et organisations*, Marseille, Parenthèses, p. 87-101.

PEÑA, W. ; PARSHALL, S. 2001. *Problem Seeking. An Architectural Programming Primer*, New York, John Wiley & Sons [1969].

PINSON, D. 1993. *Usage et architecture*, Paris, L'Harmattan.

PUCA, 2009. *Bilan de l'appel d'offres de recherche : le projet négocié*, Paris, ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire. Consultable : http://rp.urbanisme.equipement.gouv.fr/puca/edito/bilan_projet_negocie.pdf [disponible le 24 novembre 2014]

RAYMOND, H., 1996. « L'usage du logement. Traduire ou trahir »,

Les Cahiers de la recherche architecturale, n° 37, p. 19-23.

RUMPALA, Y. 2009. « Le développement durable comme reconstruction narrative d'un projet commun », dans B. Villalba (sous la dir. de), *Appropriation du développement durable*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, p. 39-65.

SÉCHET, P. (sous la dir. de) 1989. *Conduite des processus de conception de l'habitat*, Paris, CSTB.

SÉCHET, P. ; DANIEL-LACOMBE, É. ; LAFORGUE, J. 1992. *Rapport sur l'évaluation du programme SEPIA et de la méthode « programmation générative » pour l'habitat des personnes vieillissantes*, PCA, Direction de l'action sociale

ZETLAOUI-LÉGER, J. 2009. « La programmation architecturale et urbaine : émergence et évolutions d'une fonction », *Les Cahiers de la recherche architecturale et urbaine*, n° 24/25, p. 143-158.

ZETLAOUI-LÉGER, J. 2013a. « Redécouvrir les travaux du Design Methods Mouvement », *Les Cahiers de la recherche architecturale et urbaine*, n° 28, p. 57-70.

ZETLAOUI-LÉGER, J. (sous la dir. de.) 2013b. *L'implication des habitants dans les projets d'écoquartiers en France : évaluation constructive et mise en perspective européenne*, Lab'Urba / Let-UMR CNRS. Lavue / C.L.A.R.A.-Faculté d'architecture La Cambre-Horta ULB partenaires associés, Programme CDE, ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. Consultable : http://www.concertation-environnement.fr/index.php?option=com_content&task=view&id=94 [disponible le 1^{er} juin 2013].